



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-79888>

Département(s) de publication : **74**

Annonce n° **24-79888**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-48692

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune De Megeve

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21740173600012

Ville : MEGEVE

Code postal : 74120

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 74

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Restructuration de la Mairie - Mobilier et Audiovisuel

Code CPV principal - Descripteur principal : 45400000

Type de marché : Travaux

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Lot N° 1 - Audiovisuel Nombre d'offres reçues : 4 Date d'attribution : 08/07/24 Marché n° : 2024-102
Axians Sdel Video Telecom, 84 Rue Charles Michels, 93200 Saint-Denis Montant Ht : 188 153,08 Euros
Lot N° 2 - Mobilier et placards Nombre d'offres reçues : 3 Date d'attribution : 08/07/24 Marché n° :
2024-105 Meandre Creation, 63 Rue Du Moirond, 38420 Domene Montant Ht : 130 545,81 Euros
Renseignements complémentaires : Délais Et Voies De Recours: -Recours en référé contractuel sur le
fondement des articles L. 551-13 et suivants du Cja. Ce recours doit être formé au plus tard le 31e jour
suivant la publication d'un avis d'attribution (article R. 551-7 al. 1er du Cja). En l'absence de la
publication d'avis ou de la notification ci-dessus mentionnées, la juridiction peut être saisie jusqu'à
l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (article
R. 551-7 al. 2 du Cja). -Recours en contestation de validité du contrat formé dans un délai de 2 mois à
compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Ce recours peut être

accompagné d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat, sur le fondement de l'article L. 521-1 du Cja

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/07/2024